

D'année en année la **FAMILLE VINCENTIENNE** prend corps, se développe, regroupe ses membres pour plus d'efficacité et un meilleur service des pauvres. Cette entité n'avait pas naguère la cohésion qu'elle a aujourd'hui. Nous avons découvert ce numéro du Bulletin de la Société de Saint Vincent de Paul de décembre 1960, année du tri-centenaire. On ne connaît pas l'auteur de cet article. Il retrace les filiations nées au sein de la famille fondée par Ozanam.

La Société de Saint-Vincent de Paul et ses homonymes

[149]

Société de Saint-Vincent de Paul, Frères (Religieux) de Saint-Vincent de Paul, Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, Fils de la Charité, Lazaristes, autant d'appellations qui se confondent plus ou moins dans l'opinion. Or, si elles ont pour trait commun de se réclamer du patronage d'un grand saint, elles recouvrent des réalités bien différentes.

Les **Lazaristes** et les **Filles de la Charité** sont deux fondations de saint Vincent de Paul lui-même, qui sont placées aujourd'hui encore sous l'autorité du Supérieur général des Lazaristes ou Prêtres de la Mission. C'est saint Vincent de Paul aussi qui fonda, on le sait, les **Dames de la Charité**.

La **Société de Saint-Vincent de Paul**, les **Frères de Saint Vincent de Paul** et les **Fils de la Charité** ont une même origine historique, les deux derniers procédant de la première, dont ils sont en quelque sorte les fils.

Dès 1835, la Société de Saint-Vincent de Paul naissante, créée en 1833, s'intéressa à la situation de l'enfance ouvrière. C'était, dans toute l'acception du terme, une enfance malheureuse, et le tableau qu'en trace Villermé, dans sa célèbre enquête parue en 1838, est saisissant. On voyait dans les ateliers des enfants de six ans. Aussi, nos premiers confrères s'ingénierent-ils à recueillir et rassembler les apprentis et les jeunes ouvriers, pour leur donner une assistance morale et matérielle, meubler leurs maigres loisirs, leur assurer un état. C'est l'Œuvre du patronage dont les débuts sont consignés dans un rapport présenté au Conseil de Paris le 11 août 1846. Chaque "*maison*" est prise en charge par les Conférences situées dans un certain périmètre qui leur envoient les enfants des familles visitées, participent à leur administration et les [150] soutiennent pécuniairement à l'aide d'un prélèvement du dixième de leurs quêtes hebdomadaires. Le regroupement des Conférences est du reste modifié chaque fois que s'ouvre une "*maison*" nouvelle.

Cette œuvre avait suscité de très nombreux dévouements chez les confrères qui s'intéressaient au sort de leurs jeunes protégés. Parmi ces confrères, quelques-uns (ils étaient deux au début. en 1845 : MM, Myionnet et Le Prevost. auxquels s'adjoignirent un peu plus tard MM, Maurice Maignen et Paille) voulurent se consacrer à une œuvre qui leur paraissait primordiale. Ils jetèrent la base d'un futur institut religieux qui devait prendre le nom de frères d'e Saint-Vincent de Paul. M. Le Prevost en était l'inspirateur. Chef de bureau au Ministère des Cultes, marié, il était président de la Conférence Saint-Sulpice et demeura jusqu'en 1844 vice-président général de la Société. Frédéric Ozanam parle de lui dans une

lettre à Joseph Arthaud du 28 avril 1840 (Édition des Lettres, 1960).

C'est dans le cadre de l'œuvre du patronage de la Société que les premiers Frères commencèrent leur apostolat. La Société était heureuse de recourir à eux pour constituer les cadres de certaines de ses "*maisons*", et c'est ainsi qu'en juin 1863, l'abbé Planchat était nommé, par le Conseil de Paris, aumônier permanent de la "*maison*" de La Roquette, qui devait être transférée à Charonne au mois d'août suivant. L'action de la Société et celle des Frères se co-pénétraient mutuellement. Si ceux-ci fournissaient directeurs ou aumôniers, inversement les Conférences apportaient le concours de leurs confrères indistinctement au patronage de la Société et aux nouvelles fondations des Frères. Le petit groupement du début devait s'étoffer peu à peu. En 1850, il admettait dans son sein son premier prêtre, l'abbé Planchat : En 1860, M. Le Prevost, devenu veuf, est ordonné prêtre. Il fut le supérieur. Le jeune institut accuse progressivement sa personnalité, procède à de nouvelles fondations et, peu à peu, sans se rompre, ses liens avec la Société de Saint-Vincent de Paul se détendent, chacun agissant sur un plan séparé.

L'Institut des Frères de Saint-Vincent de Paul, exclusivement composé de laïcs à ses débuts, comprenait maintenant des prêtres. C'est pour marquer ce caractère qui ne ressortait [151] pas nettement de sa dénomination, que l'Institut obtenait récemment de Rome de modifier son titre en celui de **Religieux de Saint-Vincent de Paul** (Pères et Frères).

Des Frères de Saint-Vincent de Paul sont nés, en 1918, les **Fils de la Charité**, fondés par le père Anizan, ancien Supérieur général, avec quelques-uns de ces religieux. L'un et l'autre institut poursuivent le même but : l'apostolat des milieux ouvriers. Mais les Fils de la Charité, modifiant la formule primitive de leurs aînés, prennent en charge des paroisses entières qui leur sont confiées par des évêques et adoptent des méthodes nouvelles, tandis que les Religieux de Saint-Vincent de Paul, fidèles à leurs traditions éprouvées, continuent d'œuvrer dans leurs "*maisons*" le plus souvent inter-paroissiales. Répondant cependant aux directives de Rome, ils assument la charge de quelques paroisses comme à Paris celles de leurs anciennes œuvres transformées de Nazareth, et du Bon-Conseil, à Clignancourt. Notons que les deux instituts ont introduit en Cour de Rome des causes de béatification : les **Religieux de Saint-Vincent de Paul** celle de leur premier prêtre l'abbé Planchat, qui fut fusillé rue Haxo en 1871, du Père Le Prevost, du père Bellanger, aumônier militaire à Arras ; les **Fils de la Charité** celle du père Anizan.

(non signé)

**Bulletin de la Société de Saint Vincent de Paul
décembre 1960, pp. 149-151**